



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Fidarc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca, Maroc



PwC Maroc S.A.R.L.
Tour CFC, Quartier Casa-
anfa, Casablanca

Aux Actionnaires de la Société
MANAGEM S.A.
TWIN CENTER, Tour A, Angle Bd. Zerkouni et Bd. Al Massira Al Khadra
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 31 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société MANAGEM S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 3.503.119.835,89 MAD dont un bénéfice net de 315.279.420,53 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MANAGEM S.A. au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions

1. Evaluation des titres de participation non cotés, des avances et les prêts immobilisés accordés aux filiales non cotées.

Question clé identifiée	Notre réponse
Les titres de participation non cotés, les avances et les prêts immobilisés accordés aux filiales non cotées, figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour des valeurs nettes comptables respectives de 3.569.909.835,91 MAD, 4.545.922.456,54 MAD et 3.066.565.075,10 MAD.	Nos travaux ont consisté principalement à : <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du processus de détermination de la valeur actuelle des titres de participation non cotés et des avances aux filiales non cotées ;
Les titres de participation non cotés et les avances accordés aux filiales non cotées sont comptabilisés respectivement à leur date d'entrée au prix d'achat et à la valeur nominale et sont dépréciés sur la base de leur valeur actuelle.	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les méthodes d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la direction pour déterminer les valeurs actuelles ; Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs actuelles retenues par la direction.
Comme indiqué dans la note A1 de l'ETIC, la valeur actuelle des titres non cotés y compris les avances accordées aux filiales non cotées est estimée par la direction par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant, le cas échéant, rectifiée pour tenir compte notamment des perspectives de développement et de la performance de ces participations.	
L'estimation de la valeur actuelle des titres non cotés y compris les avances accordées aux filiales non cotées requérant l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs constitue un point clé de l'audit.	

Responsabilités de la direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance les prises de participation intervenues au cours de l'exercice :

- MANATECHNOLOGY : Souscription de 1.750 actions d'un montant de MAD 175.000,00.
- SOCIETE MINIERE DE BOU-GAFFER S.A (SOMIFER) : Acquisition de 888.880,00 actions d'un montant de MAD 405.500.000,00.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Fidarc Grant Thornton
FIDARC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
20160 Casablanca
7 Bd. Driss Slaoui, Casablanca
Tél : 05 22 54 88 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal Mekouar
Associé

PwC Maroc
PwC Maroc
L: 57 Tour CFC, 10ème étage, Casa Ant
20160 Casablanca
Tél : +212 (0) 5 22 99 33 00 - +212 5 22 23 88
RC : 169135
N° de registre de commerce : 169135

Mounif Ighiouer
Associé



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF	(En millions de dirhams)	31-déc.-23	31-déc.-22
Goodwill		305,4	305,4
Immobilisations incorporelles, net		3 898,3	2 701,7
Immobilisations corporelles net		9 665,7	7 487,4
Immobilisations en droit d'usage		192,2	232,7
Immeubles de placement, net		8,9	8,9
Participations dans les entreprises associées		150,1	312,3
Autres actifs financiers		367,9	352,3
- Instruments dérivés de couverture		8,8	25,1
- Prêts et créances, net		47,7	64,8
- Actifs financiers à la juste valeur par résultat		311,3	262,4
Impôts différés actifs		65,8	11,7
Autres débiteurs non courants, net		46,9	
Actif non courant		14 701,1	11 412,4
Autres actifs financiers		31,7	10,2
- Instruments financiers dérivés		31,7	10,2
Stocks et en-cours, net		1 823,5	1 759,1
Créances clients, net		1 532,0	1 576,2
Autres débiteurs courants, net		2 413,3	2 051,1
Trésorerie et équivalent de trésorerie		2 740,5	2 496,1
Actif courant		8 541,1	7 892,7
TOTAL ACTIF		23 242,2	19 305,2

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

PASSIF	(En millions de dirhams)	31-déc.-23	31-déc.-22
Capital		999,1	999,1
Primes d'émission et de fusion		1 657,3	1 657,3
Réserves		4 075,2	2 807,0
Écarts de conversion		318,9	499,0
Résultat net part du groupe		514,4	1 614,5
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère		7 565,0	7 576,9
Intérêts minoritaires		662,7	631,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		8 227,7	8 208,0
Provisions		215,4	195,5
Avantages du personnel		252,7	276,0
Dettes financières non courantes		6 832,1	5 440,2
- Instruments financiers dérivés		244,7	209,2
- Dettes envers les établissements de crédit		4 496,1	3 104,3
- Dettes représentées par un titre		2 000,0	2 000,0
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage		91,3	126,8
Impôts différés Passifs		29,5	72,4
Autres créditeurs non courants		70,8	0,3
Passif non courant		7 400,6	5 984,4
Dettes financières courantes		3 010,0	900,6
- Instruments financiers dérivés		1,8	26,3
- Dettes envers les établissements de crédit		3 008,2	874,3
Dettes fournisseurs courantes		1 924,5	1 553,3
Autres créditeurs courants		2 679,5	2 658,9
Passif courant		7 614,0	5 112,8
TOTAL PASSIF		15 014,5	11 097,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		23 242,2	19 305,2

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En millions de dirhams)	31-déc.-23	31-déc.-22
Chiffre d'affaires	7 507,6	9 645,2
Autres produits de l'activité	286,4	143,6
Produits des activités ordinaires	7 794,0	9 788,9
Achats	(3 766,0)	(4 273,1)
Autres charges externes	(1 975,4)	(2 268,8)
Frais de personnel	(1 281,4)	(1 264,3)
Impôts et taxes	(111,9)	(112,9)
Amortissements et provisions d'exploitation	(1 397,0)	(1 446,8)
Autres produits et charges d'exploitation	1 782,4	1 570,0
Charges d'exploitation courantes	(6 749,3)	(7 795,8)
Résultat d'exploitation courant	1 044,7	1 993,0
Cessions d'actifs	2,6	(0,3)
Résultats sur instruments financiers	17,3	(16,8)
Autres produits et charges d'exploitation non courants	(62,9)	(6,3)
Autres produits et charges d'exploitation	(43,1)	(23,5)
Résultat des activités opérationnelles	1 001,6	1 969,6
Produits d'intérêts	144,9	48,9
Charges d'intérêts	(486,5)	(289,4)
Autres produits et charges financiers	(37,0)	94,4
Résultat financier	(378,6)	(146,0)
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	623,0	1 823,6
Impôts sur les bénéfices	(82,0)	(63,6)
Impôts différés	95,8	(165,5)
Résultat net des entreprises intégrées	636,8	1 594,5
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(95,8)	156,8
Résultat net des activités poursuivies	541,0	1 751,3
Résultat net des activités abandonnées	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	541,0	1 751,3
Intérêts minoritaires	26,6	136,7
Résultat net - Part du groupe	514,4	1 614,5
Nb d'actions - mère	9 991 308	9 991 308
Calcul du résultat par action	51,5	161,6

Le rapport financier annuel comprenant le jeu complet des états financiers au 31 décembre 2023 sera mis en ligne à partir du 30 avril 2024 sur le site internet de Managem, à l'adresse suivante: <http://www.managemgroup.com/>

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca, Maroc



PwC Maroc S.A.R.L.
Tour CFC, Quartier Casa-
anfa, Casablanca

Aux Actionnaires de la Société
MANAGEM S.A.
TWIN CENTER, Tour A, Angle Bd. Zerktoni et Bd. Al Massira Al Khadra
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société MANAGEM S.A. et de ses filiales (Groupe MANAGEM), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 8 227,7 MMAD dont un bénéfice net consolidé de 541 MMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe MANAGEM au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1. Evaluation des écarts d'acquisition (Goodwill), immobilisations incorporelles et corporelles des filiales minières.

Question clé identifiée	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, la valeur nette des écarts d'acquisition (Goodwill), des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève respectivement à 305,4 MMAD, 3 898,3 MMAD et 9 665,7 MMAD.</p> <p>Ces actifs sont comptabilisés comme indiqué aux notes annexes n°3.8 « Goodwill », n°3.9 « Immobilisations incorporelles » et, n°3.10 « Immobilisations corporelles ».</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de législations ou de réglementations. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de flux de trésorerie du Groupe et par conséquent, sur la détermination des valeurs recouvrables de ces actifs.</p> <p>Comme indiqué dans la note annexe 3.14 « Test de dépréciation et pertes de valeurs des actifs », le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie testée, déterminée sur la base de flux de trésorerie nets futurs actualisés.</p> <p>Le goodwill et les immobilisations incorporelles et corporelles impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel, pour les besoins de leur évaluation, au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du processus appliqué par le Groupe pour l'identification des indices de pertes de valeur et la mise en œuvre des tests de dépréciation pour ces actifs, et examiner les contrôles clés y afférents ; Apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture ; Examiner au niveau des business plan les flux de trésorerie prévisionnels ; Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs recouvrables retenues par le Groupe ; Examiner l'information présentée dans l'annexe.

Responsabilités de la direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
Casablanca
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal Mekouar
Associé

PwC Maroc
PwC Maroc
L: 57 Tour CFC, 4^{ème} étage, Casa Anfa
Casablanca
T: +212 (0)5 22 54 48 00 - Fax: +212 22 23 88 11
RC: 198193 - TP: 37993135
S: 31157045
Mounif Ighiouer
Associé